

Engagement à respecter les droits de l'homme

– Déclaration de principe –

1 Engagement à respecter les droits de l'homme

Notre vision d'un avenir digne d'être vécu repose sur une création de valeur durable, en accord avec la protection de l'environnement et le bien-être de tous. Nous voulons être à la hauteur de notre responsabilité sociale et créer un équilibre entre tradition et innovation. Le respect du devoir de diligence en matière de droits de l'homme est une condition essentielle à cette création de valeur durable. Nous nous engageons à respecter et à faire respecter les droits de l'homme et les libertés internationalement reconnus, comme

la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948)

le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU, 1966)

le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ONU, 1966)

la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et sa déclaration complémentaire (normes fondamentales du travail de l'OIT, 1998)

la Convention relative aux droits de l'enfant (Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, 1989).

ROVEMA s'engage à prévenir les risques de violation du devoir de diligence en matière de droits de l'homme au sein de ses chaînes d'approvisionnement, à les minimiser et à agir activement en cas de violation. Nous soutenons également les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (ONU, 2011), les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (OCDE, 2011) et la déclaration tripartite de l'OIT

sur les entreprises multinationales et la politique sociale (déclaration sur les EMN, 2017).

2 Les principes de ROVEMA pour un avenir digne d'être vécu

Les attentes en matière de respect et d'observation du devoir de diligence en matière de droits de l'homme font partie intégrante de nos principes pour un avenir digne d'être vécu. Ils s'adressent à tous les collaborateurs et à toutes les entreprises du groupe. En outre, nous attendons de tous les fournisseurs qu'ils respectent ces principes et qu'ils satisfassent aux exigences définies dans notre code de conduite pour les fournisseurs.

Nous respectons et observons toutes les lois et réglementations en vigueur, ainsi que nos politiques et directives internes. Nous nous assurons que nous comprenons toutes les lois et réglementations pertinentes avant de commencer une activité commerciale, que nous respectons leurs principes et que nous n'enfreignons pas ces lois par inadvertance. Cette manière d'agir est conforme à notre code d'éthique.

3 Pratiques d'emploi équitables et diversité

Nous créons des emplois équitables et sûrs où chaque collaborateur peut réaliser son potentiel. Nous ne tolérons aucune discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la nationalité, le statut social, les opinions politiques ou l'orientation sexuelle. Le harcèlement, les représailles, le mobbing ou le manque de respect n'ont pas leur place dans la culture de ROVEMA, où la contribution de chaque collaborateur compte.

Nous respectons les droits de tous les collaborateurs et des collaborateurs de nos partenaires commerciaux en observant les principes suivants :

- Respect de la dignité humaine

Engagement à respecter les droits de l'homme

- Refus du travail des enfants
- Refus du travail forcé
- Traitement digne, anti-discrimination et diversité
- Garantie de la sécurité et de la santé au travail
- Droit d'association et de négociation collective
- Conditions de travail et rémunération équitables
- Égalité des chances en matière de développement professionnel

4 Responsabilité envers l'environnement et les communautés

L'utilisation responsable de l'environnement et des ressources naturelles est une évidence pour ROVEMA. Nous utilisons les ressources naturelles de manière appropriée et avec parcimonie afin de garantir que nos activités aient le moins d'impact possible sur l'environnement. Nous encourageons la conscience écologique de nos collaborateurs et nous nous engageons pour la diffusion et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement. Nous assumons notre responsabilité sociale en encourageant et en soutenant les communautés au sein desquelles nous opérons afin d'améliorer les conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles et de promouvoir ainsi le respect et la protection des droits de l'homme. Cela comprend notamment

- Protection des sols, de l'eau, de l'air, de la biodiversité et du patrimoine culturel
- Réduction de la pollution et préservation des ressources
- Gestion sûre des substances dangereuses
- Gestion responsable des eaux usées et des déchets solides
- Prévention et préparation aux situations d'urgence

5 Analyse des risques et prévention

Nous adoptons une approche basée sur les risques pour identifier les risques potentiels dans la chaîne d'approvisionnement et dans notre secteur d'activité.

Tout d'abord, nous procédons à une analyse abstraite des risques de nos fournisseurs, spécifique à l'entreprise, qui prend en compte les facteurs de risque généraux du secteur industriel et du pays d'origine concernés. Dans un deuxième temps, les risques liés à l'environnement et aux droits de l'homme sont examinés et évalués. Cela comprend les domaines suivants

- Protection de l'environnement
- Droits de l'homme et du travail
- Corruption et lutte contre la corruption
- Sécurité du travail
- Responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement
- Informations financières
- Conflits d'intérêts
- Programmes de sécurité douanière
- Gestion de la qualité
- Gestion de l'énergie
- Cybersécurité
- Protection des données (RGPD)
- Diversité, équité et inclusion
- Continuité des activités
- Empreinte carbone
- Salaires de subsistance
- Gestion et propriété

Pour chaque thème, une évaluation du risque est effectuée sur la base des réponses. Ensuite, tous les risques individuels sont cumulés pour obtenir un risque global.

Dans un premier temps, nous avons effectué cette évaluation pour nos propres secteurs d'activité et avons constaté que le risque global était faible.

Engagement à respecter les droits de l'homme

Outre l'analyse abstraite des risques, le volume annuel du chiffre d'affaires est déterminant pour la priorisation des fournisseurs : les fournisseurs présentant des risques et un volume de chiffre d'affaires très élevés sont évalués en premier, ceux dont le volume est plutôt faible suivent au cours du processus.

Dans notre chaîne d'approvisionnement, les risques les plus importants concernent la sécurité au travail et la protection de l'environnement.

Avec les fournisseurs qui présentent un risque global élevé après l'analyse des risques, un plan de mesures est convenu dans le but d'améliorer la situation ou de réduire le risque. Si les risques existants ne peuvent pas être minimisés, on examine si la relation avec le fournisseur doit être maintenue dans les circonstances actuelles.

En cas d'infractions graves avérées (interdictions selon l'article 2 de la LkSG), il est immédiatement mis fin à la relation avec le fournisseur et les démarches juridiques correspondantes, nécessaires selon la loi, sont entreprises.

6 Mise en œuvre de notre devoir de diligence en matière de respect des droits de l'homme

Nos cadres sont responsables du respect du devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans leur domaine. Chaque cadre est tenu d'informer ses collaborateurs du contenu de notre code d'éthique et de la présente déclaration de principes, et de les conseiller et de les aider à appliquer ces principes dans leurs activités quotidiennes.

ROVEMA et ses filiales s'engagent à développer de manière continue des mesures d'identification des risques liés aux droits de l'homme et à mettre en œuvre les mesures correspondantes pour réduire les risques éventuels. Les risques identifiés et leurs conséquences doivent être

classés par ordre de priorité et évalués en permanence.

Formation et développement des compétences

Pour former et sensibiliser nos employés aux thèmes de la conformité et des droits de l'homme, nous adoptons une approche orientée vers les groupes cibles : des formations générales sur les thèmes de la conformité, du développement durable et des droits de l'homme sont organisées pour tous les employés à un rythme défini.

Responsable des droits de l'homme

Nous avons désigné une personne comme responsable des droits de l'homme. Le responsable des droits de l'homme concerné surveille la gestion des risques afin de respecter le devoir de diligence conformément à la loi sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement. Il vérifie si les mesures prises pour la mise en œuvre et l'exécution de la gestion des risques sont efficaces et appropriées pour remplir le devoir de diligence. Il surveille l'analyse des risques ainsi que les mesures correctives et préventives.

Le responsable des droits de l'homme informe la direction de ses activités au moins une fois par an et à l'occasion.

7 Procédure de plainte

En cas d'indices de violation de la loi, des principes de notre Code d'éthique et en particulier du devoir de diligence en matière de droits de l'homme, le portail SpeakUp, un système de signalement multilingue basé sur le web, est à disposition. Le système d'alerte est accessible aux collaborateurs de ROVEMA ainsi qu'à des tiers externes et permet également de transmettre l'alerte de manière anonyme. Toutes les informations sont soigneusement examinées et

Engagement à respecter les droits de l'homme

traitées par les responsables de la conformité de ROVEMA. ROVEMA s'engage à respecter la confidentialité et à protéger les personnes qui font part de leurs préoccupations contre toute forme de représailles.

La présente déclaration de principe sur le respect des droits de l'homme est régulièrement révisée et mise à jour afin d'adapter son contenu à d'éventuelles modifications des modèles commerciaux ou des domaines d'activité. Elle a été approuvée par la direction de ROVEMA en novembre 2025.



Signatures CEO/ CFO